



RAPPORT D'ACTIVITÉ DES SERVICES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

2014

www.cc-paysdevalois.fr



Bords du canal de l'Ourcq
à Mareuil-sur-Ourcq
© CCPV, M. Cartigny

2

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	P3
→ 1 LES INSTANCES DÉLIBÉRANTES	P4
→ 2 LES COMPÉTENCES	P5
→ 3 ORGANIGRAMME	P6-7
→ 4 LES MOYENS GÉNÉRAUX : ADMINISTRATION, FINANCES ET PERSONNEL	P8-9
→ 5 L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	P10-13
→ 6 LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET L'EMPLOI	P14-16
→ 7 DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE	P17
→ 8 L'ENVIRONNEMENT	P18-19
→ 9 LES SERVICES À LA POPULATION	P20-21
→ 10 LE SOUTIEN À LA VIE ASSOCIATIVE	P22
→ 11 L'ANIMATION CULTURELLE	P23-24
→ 12 LA COMMUNICATION EXTERNE	P25
GLOSSAIRE	P26
INFOS PRATIQUES	P27



Benoît Haquin, Président de la Communauté
de Communes du Pays de Valois
© CCPV, A. Carrara

Vous avez entre les mains la 13^e édition du Rapport d'activité des services de la Communauté de Communes du Pays de Valois. C'est aussi la première du nouveau mandat 2014/2020, avec un conseil communautaire profondément renouvelé (61% de nouveaux élus) à la suite des élections municipales du mois de mars 2014.

Les services de la CCPV ont assuré la transition et permis la poursuite des actions commencées par le précédent conseil communautaire. Je pense notamment aux dossiers SCoT et Projet de territoire qui entrent dans leur troisième année d'application.

Dans ces pages, vous découvrirez le développement de l'outil de suivi du SCoT : l'Observatoire territorial ; la finalisation des études d'aménagement de la voie verte et la passation du marché d'appel d'offres attribué en fin d'année ; la mise en œuvre des réhabilitations des assainissements non collectifs ; la réflexion pour la définition du schéma de mutualisation des moyens entre l'EPCI, la Ville-Centre et les communes du territoire ; les travaux du nouvel hôtel communautaire à Crépy-en-Valois, dans le bâtiment La Passerelle, anciens bureaux de la société Poclair. Et bien sûr, toutes les compétences assumées depuis plus de quinze ans à présent par la Communauté de communes.

C'est aussi une soixantaine de personnels qui œuvrent au quotidien au service des Valoisien.

Bonne lecture !

Benoît HAQUIN

Président de la CCPV

1 / LES INSTANCES DÉLIBÉRANTES

> LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Organe délibérant de la CCPV, le Conseil communautaire décide de la réalisation des actions et opérations d'intérêt communautaire sur le territoire de la CCPV. Il est composé de cent-sept conseillers, élus lors des élections municipales.

> LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Composé du président, des sept vice-présidents et de treize conseillers élus, le Bureau fait des propositions au Conseil communautaire. Il est compétent pour délibérer par délégation du Conseil communautaire sur certains sujets.

> LE PRÉSIDENT

Élu par le Conseil communautaire pour la durée du mandat des conseillers, il préside le Conseil et le Bureau.

> LES COMMISSIONS THÉMATIQUES

Elles préparent les dossiers, donnent leur avis sur les sujets dont elles sont investies et les transmettent au Bureau. Outre la commission d'appel d'offres, on dénombre les commissions suivantes :

- commission aménagement du territoire ;
- commission tourisme, attractivité ;
- commission culture, services à la population ;
- commission travaux ;
- commission environnement, déchets ;
- commission environnement, eau et assainissement ;
- commission développement économique ;
- commission finances ;
- commission mutualisation.

4

DES CHIFFRES QUI PARLENT...

EN 2014 :

7 réunions du Conseil communautaire

7 réunions du Bureau communautaire



2/ LES COMPÉTENCES

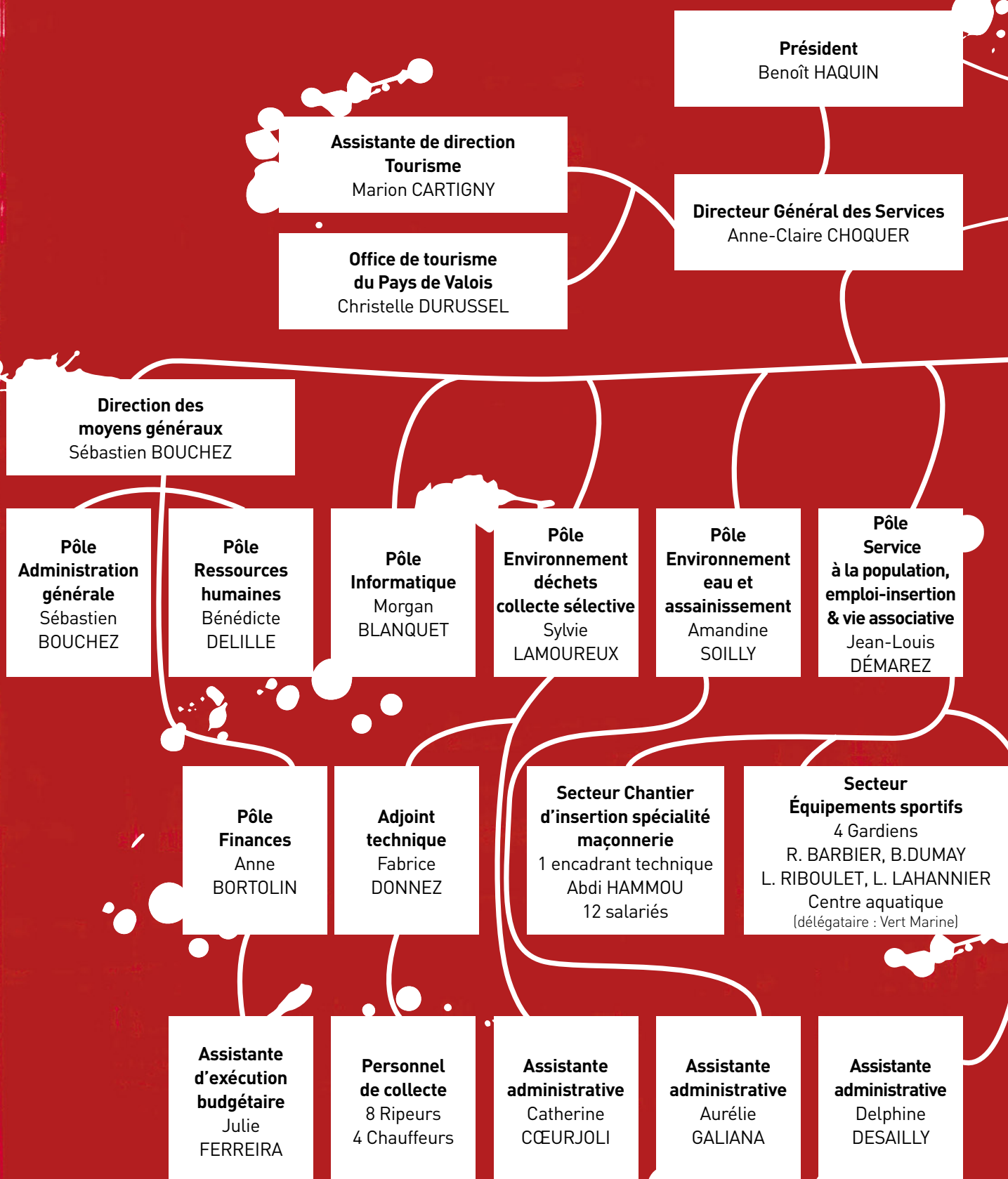
Elles sont détaillées dans les statuts de la collectivité (disponibles sur simple demande auprès de la CCPV et sur le site internet) et se déclinent comme suit :

- aménagement de l'espace ;
- développement économique et emploi ;
- protection et mise en valeur de l'environnement ;
- construction, entretien, fonctionnement d'équipements et de services culturels et sportifs en liaison avec les collèges ;
- secours incendie et sécurité ;
- animation socioculturelle ;
- insertion professionnelle ;
- tourisme ;
- autres domaines : études et mise en œuvre d'actions contribuant à l'amélioration des services à la population.



3/ ORGANIGRAMME

EN 2014



Vice-Présidents
Hubert BRIATTE
Fabrice DALONGEVILLE
Bruno FORTIER
Daniel GAGE
Guy-Pierre de KERSAINT
Benoît PROFFIT
Anne-Sophie SICARD

Accueil / archives
Antoinette ÉTIENNE

Direction du Développement économique
Bruno DELLINGER

Direction de la communication
(mutualisée avec Crépy-en-Valois)
Caroline GUÉRIN

Chargée de mission création / reprise d'entreprise
Éloïse COUTEAU

Chargée de mission Développement économique
Anne-Sophie MÜH

Pôle Aménagement du territoire
Stanca LAZARESCU-POPI

Pôle Culturel
Michel SERRIER

Technicien SIG
N...

Intervenants musicaux
S. BOURSIER, A. CHEVALIER,
C. FLAMENT, M. KORZEC,
J-C. LEROY, A. LEVECQ,
B. VERRIEZ, H. HWANG

Responsable des publications
Pauline NEUMANN
Webmestre
Community manager
Jessica FOUQUET

Assistante administrative
Isabelle VINCENT

Assistante administrative
Évelyne JAROSZEK

Secrétariat
Aude BATUT
Christelle HEBBE

Assistante de communication
Annabelle PITET

4/ LES MOYENS GÉNÉRAUX

ADMINISTRATION, FINANCES ET PERSONNEL

La Direction des moyens généraux a vu le jour en 2011. Elle avait alors succédé au service administratif et financier dont elle a gardé les missions. Trois pôles identifiés la composent :

- le pôle Administration générale,
- le pôle Finances,
- le pôle Ressources humaines.

Ces trois pôles comptent en 2014 au total 4 agents territoriaux.

Sur cet exercice marqué par le renouvellement du Conseil communautaire, l'activité de la Direction s'est principalement traduite par :

→ la préparation et le suivi des réunions des instances communautaires (107 délibérations en 2014, 7 comptes rendus de réunions de Bureaux communautaires, 7 comptes rendus de réunions de Conseils communautaires),

→ le montage ou l'aide au montage des marchés publics (9 marchés publiés),

8 → l'appui aux services dans le montage des plans de financement des projets, et dans la sécurisation des procédures,

→ le suivi des dossiers d'assurance du personnel, des bâtiments et des véhicules,

→ l'élaboration des prospectives budgétaires, notamment en lien avec la mise en œuvre du Projet de territoire,

→ l'élaboration du budget principal, des budgets annexes du BIL et du SPANC, des décisions modificatives, des comptes administratifs,

→ l'exécution budgétaire (1 852 mandats et 297 titres de recettes),

→ le suivi des demandes d'acomptes et soldes de subventions (y compris FRAPP pour les projets des communes),

→ le traitement de 889 bulletins de paie et d'indemnités sur l'année, soit 74 en moyenne par mois,

→ la gestion des carrières (120 arrêtés, 123 actes liés aux contrats de travail), et des formations (94 sessions de stages),

→ le suivi des arrêts maladie (87 actes pour la maladie, paternité, accidents), 58 visites médicales, des congés...

→ la mise en place des instances paritaires (création d'un Comité technique et d'un Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail au sein de la CCPV),

→ la mise en place d'un règlement intérieur applicable aux agents de la CCPV,

→ l'enregistrement et le traitement des courriers arrivés et au départ,

→ la gestion et l'achat des fournitures.

Suite à l'achat de l'Hôtel communautaire, la CCPV a été le maître d'œuvre des travaux de rénovation. Elle a ensuite organisé le déménagement de ses services. Pour les travaux, 12 entreprises ont été recrutées dans le cadre du marché de travaux (menuiseries, sols, électricité, plomberie, chauffage, etc). Le montant des travaux assumé par la CCPV s'élève à 804 270 € HT.

Le déménagement a engendré un surcroît d'activité dans le service des archives. En effet, les services ont réalisé beaucoup de versements aux archives à cette occasion.



© CCPV, A. Pitet

Schéma de mutualisation

Conformément à la loi, la CCPV a engagé en juin 2014 une démarche d'élaboration d'un schéma de mutualisation des services entre les communes membres et la structure intercommunale. Un forum, au cours duquel a été présenté aux conseillers communautaires l'état d'avancement de ce dossier, a été organisé en septembre 2014. Le schéma de mutualisation devrait être arrêté fin 2015.

> COMPTE ADMINISTRATIF

(EN EUROS)

	SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
Coordination tous services	1 807 677,47	14 466 269,17	1 294 208,96	1 617 261,04
Administration générale	512 857,72	21 097,38	4 087,74	2 004,26
Communication	155 951,86	-	3 277,28	516,53
Incendie	1 773 911,38	-	-	-
Gymnases des collèges	379 511,07	23 567,94	795 760,03	262 311,33
Eau & assainissement	99 929,26	-	14 663,90	-
Collecte et traitement	4 964 031,23	156 181,55	118 022,11	3 075,27
Associations	83 856	-	-	-
Picardie en ligne	10,15	-	-	-
Associations culturelles	44 500	-	-	-
Culture, enseignement musical	620 924,37	180 742,11	10 443,08	5 784,98
Tourisme et patrimoine	166 878,51	69	35 204,46	25 101,80
Centre aquatique	1 154 111,65	254 800,47	229 749,78	26 344,18
Transport	22 523,85	-	-	-
CSR, CAT	39 549,01	101 211,28	69 915,81	-
Emploi, insertion	383 283,54	125 864,59	150,20	-
Logement	-	-	-	-
Observatoire	9 727,42	5 199,33	9 859,80	-
Urbanisme, aménagement du territoire	86 523,07	4 028,30	-	-
Développement économique	410 979,72	12 639,36	6 879,88	2 011,21
TOTAL GÉNÉRAL HORS RAR	12 716 737,28	15 351 670,48	2 592 223,03	1 944 410,60
		Excédent CA 2014 hors RAR	1 987 120,77	
		Reste à réaliser	2 852 276	3 225 346
TOTAL GÉNÉRAL	12 716 737,28	15 351 670,48	5 444 499,03	5 169 756,60
		Excédent CA 2014 avec Reste à réaliser	2 360 190,77	

5/ L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Les récentes décisions gouvernementales en termes d'urbanisme, amènent les collectivités territoriales comme la CCPV à un changement considérable. Les projets d'aménagements, la mise en conformité des documents d'urbanisme ou la mise en œuvre du SCoT* prennent donc une toute nouvelle dimension, avec pour fil conducteur, la mise en valeur de notre territoire.

> 3^e ANNÉE DE MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE

La troisième année de mise en œuvre du SCoT du Pays de Valois s'est déroulée dans un contexte marqué par les élections municipales et les changements annoncés par la loi ALUR dans le paysage de la planification territoriale et des documents d'urbanisme. Pour être en accord avec les nouvelles évolutions législatives, il devra intégrer, avant le 1^{er} janvier 2017, les dispositions de la loi portant Engagement National pour l'Environnement de 2010 (loi Grenelle II) ainsi que celles de la loi ALUR (24 mars 2014).

10

PRINCIPAUX OBJECTIFS FIXÉS PAR LE SCOT À L'HORIZON 2020

- Croissance démographique de 0.97%/an → 58 000 habitants
- Production de 4 000 à 5 000 logements
- Création de 2 600 emplois : maintien du taux d'emploi à 0.6%
- Consommation foncière de 420 ha :
 - 220 pour l'habitat (dont 132 ha dans les 6 communes pôles*)
 - 200 pour l'activité économique (170 ha dans les 6 communes pôles)

* le pôle urbain Crépy-en-Valois

* les pôles secondaires : Nanteuil-le-Haudouin, Le Plessis-Belleville/Lagny-le-Sec

* les bourgs relais : Mareuil-sur-Oucq et Betz

POUR INFORMATION

Objectifs de la loi ALUR

→ Stimuler l'effort de construction (500 000 logements/an, dont 150 000 logements sociaux)

→ Lutter contre l'étalement urbain pour préserver les espaces naturels et agricoles (« densifier la ville »)

L'essentiel :

→ Report du délai de « grenellisation » des SCoT et des PLU : 1^{er} janvier 2017

→ Le SCoT « écran » : ce sera le document devant être compatible ou prenant en compte les documents de niveau supérieur à la place des PLU

→ PLUi : transfert de compétence automatique (27 mars 2017)... sauf minorité de blocage (25% des communes représentant 20% de la population)

→ Caducité des POS et retour en RNU au 31 décembre 2015 : si une révision n'est pas engagée avant cette date

→ Réforme ADS : désengagement de l'État à partir du 1^{er} juillet 2015



© CCPV

> LA COMMISSION AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET SUIVI DU SCOT

La commission aménagement de la CCPV a notamment le rôle de suivre la mise en œuvre du SCoT, ainsi que la mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes membres avec le SCoT. Elle rend donc régulièrement des avis sur les révisions des plans d'occupation des sols (POS) ainsi que sur l'élaboration/révision des plans locaux d'urbanisme (PLU).

Elle aborde également tout autre sujet de nature à avoir un lien avec les projets d'aménagement et d'urbanisme du territoire, comme le Schéma de Cohérence Écologique (les Trames vertes et bleues – arrêté), la révision de la charte du Parc Naturel Régional Oise - Pays de France (en cours d'élaboration), le projet d'échangeur au niveau de la RD 548/RN2, etc.

En 2014, la commission aménagement s'est réunie à 2 reprises :

→ **20 février 2014** : examen du PLU arrêté de la commune d'Ève ; examen de la modification n°1 du PLU de Gilocourt et de la modification n°1 et 2 du PLU de Fresnoy-le-Luat ; lancement du questionnaire en ligne en direction des communes pour l'alimentation de l'Observatoire ; vectorisation des documents d'urbanisme (cadre réglementaire et situation dans le Pays de Valois) ; présentation des études urbaines sur les corps de ferme (par le CAUE) sur les communes de Betz, Lévignen, Ormoy-Villers et Rosoy-en-Multien ; le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) – préparation d'un avis intermédiaire en lien avec la cartographie des Trames vertes et bleues (réservoirs, corridors écologiques et éléments fragmentants) ;

→ **5 juin 2014** : présentation du rôle et des travaux de la commission : suivi et mise en œuvre du SCoT ; suivi de la compatibilité des PLU avec le SCoT ; « grenellisation » et révision du SCoT ; numérisation des POS/PLU ; l'Observatoire du Pays de Valois ; le Plan Climat Énergie Territorial (PCET) ; examen de la modification n°1 du PLU d'Antilly ; examen du SCoT du Pays du Sud de l'Aisne.

La commission aménagement a rendu son avis sur un projet de PLU arrêté, un SCoT voisin ainsi que sur la cartographie du Schéma Régional de Cohérence Écologique (avis intermédiaire).

* SCoT élaboré sous le régime la loi Solidarité et Renouvellement Urbain de 2000.

5/ L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

> SUIVI ET COMPATIBILITÉ DES DOCUMENTS D'URBANISME LOCAUX AVEC LE SCoT

L'approbation du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Valois marque une nouvelle ère dans le domaine de l'urbanisme et de la planification de notre territoire. À l'occasion de l'élaboration ou de la révision de documents d'urbanisme locaux, la Communauté de Communes est appelée en qualité de personne publique associée (PPA) à formuler un avis sur la base des orientations inscrites au SCoT.

**Pour mémoire : l'avis sur un document d'urbanisme local arrêté est réputé favorable après trois mois de silence (art. L. 123-9 du code de l'urbanisme) suivant sa transmission. Cet avis est annexé au dossier d'enquête publique (art. L. 123-10 du CU).*

Au niveau des documents d'urbanisme locaux, la CCPV a accompagné 7 communes dans leur processus de révision/élaboration de POS/PLU et a rendu en 2014 un avis : il s'agit du PLU arrêté de la commune d'Ève.

État d'avancement des documents d'urbanisme de la CCPV en 2014

15 POS en révision pour transformation en PLU :

- Autheuil-en-Valois
- Baron
- Betz
- Bonneuil-en-Valois
- Chèvreville
- Ève
- Ermenonville
- Glaignes
- Lagny-le-Sec
- Lévigien
- Mareuil-sur-Ourcq
- Montagny-Sainte-Félicité
- Nanteuil-le-Haudouin
- Thury-en-Valois
- Vauciennes

4 PLU en élaboration :

- Auger-Saint-Vincent
- Feigneux
- Ivors
- La Villeneuve-sous-Thury

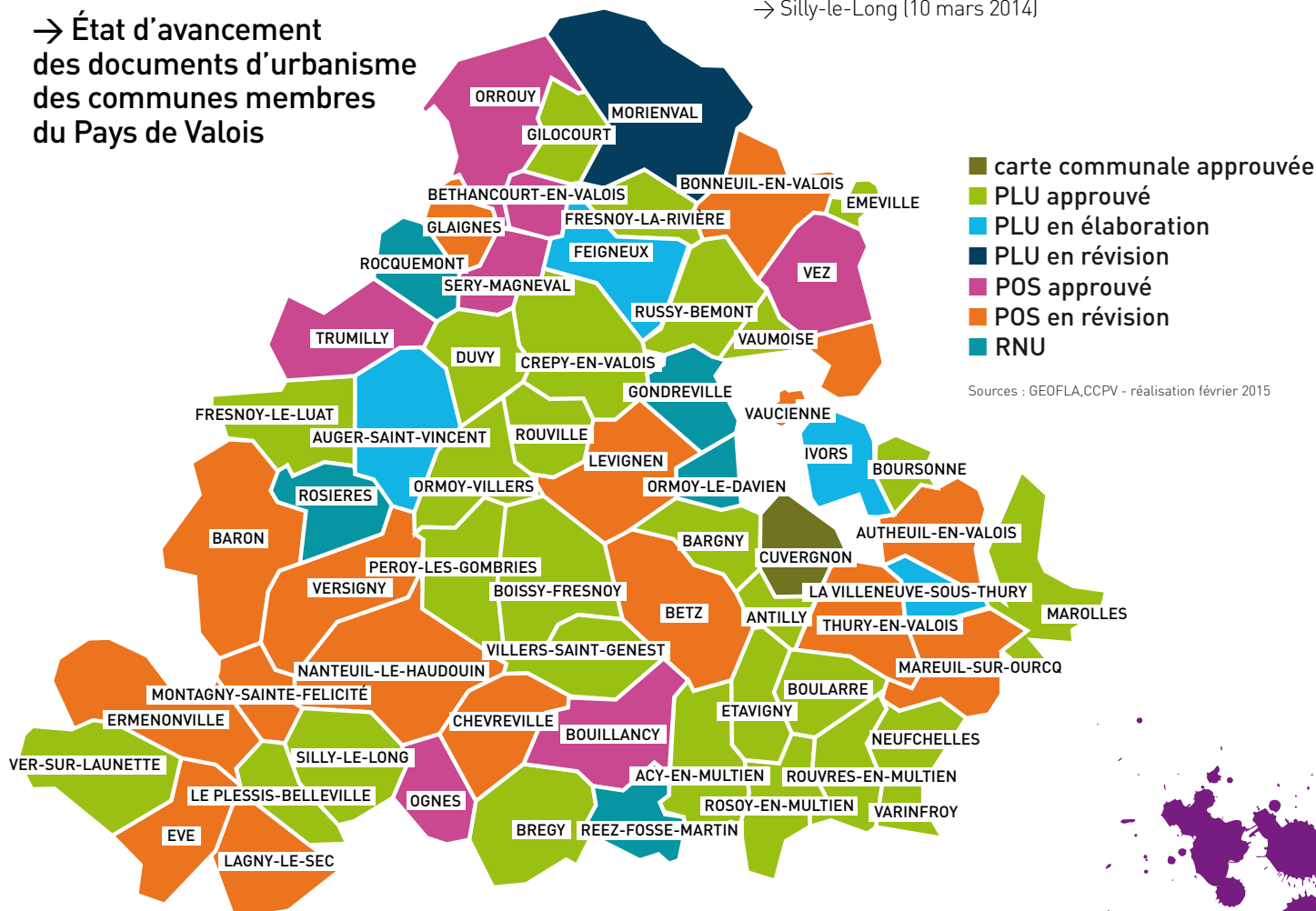
1 PLU en révision :

- Morienvall

3 PLU approuvés :

- Boissy-Fresnoy (20 mars 2014)
- Émeville (12 septembre 2014)
- Silly-le-Long (10 mars 2014)

→ État d'avancement des documents d'urbanisme des communes membres du Pays de Valois



5/ L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

> L'OBSERVATOIRE TERRITORIAL DU PAYS DE VALOIS : L'OUTIL DE RÉFÉRENCE EN TERMES DE CONNAISSANCE TERRITORIALE ET DE SUIVI ET MISE EN ŒUVRE DU SCoT

En route depuis août 2013, le portail de l'Observatoire accueille un nombre d'utilisateurs de plus en plus important. Les services communaux et ceux de la CCPV ainsi que les élus communautaires l'utilisent dans la gestion quotidienne de leurs missions au service des habitants du Valois.

CHIFFRES CLÉS

10 connexions en février 2014

215 connexions en septembre 2014

L'accès

À présent restreint aux communes du Valois et aux délégués communautaires :

<http://observatoire.cc-paysdevalois.fr/>

→ 1 compte personnalisé / commune

→ 1 compte nominatif pour les élus communautaires

Exceptionnellement et pour une durée limitée, l'accès peut être accordé aux bureaux d'études chargés de l'élaboration des documents d'urbanisme de nos communes.

Information et pédagogie pour un meilleur usage

En 2014, nous avons organisé deux moments privilégiés d'information et de formation à l'usage de l'Observatoire en direction des communes du Valois :

→ 4 réunions d'information sur le fonctionnement de l'Observatoire se sont déroulées du 12 au 17 janvier 2014 à Crépy-en-Valois, Betz et Nanteuil-le-Haudouin : 34 communes présentes.

→ 7 réunions de formation à l'utilisation du nouveau module Cadastre ont été organisées du 9 au 18 septembre 2014 à Crépy-en-Valois, Nanteuil-le-Haudouin et Trumilly avec un niveau de participation encore plus élevé : 42 communes présentes.

Les mises à jour

Une quinzaine d'indicateurs ont été mis à jour en 2014.

N.B. Les indicateurs issus des données INSEE présentent un décalage de 3 ans (ex : les données publiées en 2014 représentent en effet les données millésime 2011).

Le rôle des communes dans la mise à jour de l'Observatoire : l'enquête annuelle

2014 a été également l'année de lancement de la première enquête annuelle (en ligne) en direction des communes du Valois dont l'objectif a été d'alimenter et d'enrichir l'Observatoire.

Le temps initial de collecte d'un mois a dû être prolongé sur une période bien plus longue afin de permettre aux communes d'intégrer ce travail à un emploi du temps plus chargé avec les élections municipales et l'installation éventuelle d'une nouvelle équipe.

À la fin de l'année 2014, 35 communes ont complété le questionnaire en ligne dans sa globalité, et 15 autres ont réalisé un travail partiel.

Les résultats de l'enquête seront traités et intégrés à l'Observatoire en 2015.



5/ L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

La consultation du cadastre de la DGFIP

Depuis juillet 2014, il est possible de consulter, au sein du portail, les données cadastrales de la Direction générale des finances publiques (plans et données MAJIC3). Ainsi, l'ancien outil de consultation, StarApic a été remplacé par le module Cadastre accessible depuis le volet « La carte dynamique ».

Ses grands atouts :

- plus ergonomique et plus rapide lors des recherches (simples, avancées, localisation),
- plus complet au niveau de l'affichage des données littérales,
- meilleur support cartographique,
- possibilité de superposition avec d'autres couches (photo aérienne, PLU, etc.),
- différents formats d'impression.

L'accès est ouvert aux communes et aux conseillers communautaires qui disposent d'un accès complet sur leur propre commune mais d'un accès restreint sur les communes voisines.

La mutualisation des données géographiques

Rendue possible à l'échelle régionale par le réseau d'acteurs GéoPicardie, la mutualisation des données géographiques nous a permis de disposer en 2014, en plus du SCAN25 et du Mode d'occupation des sols (2010), de la photographie aérienne de l'Oise 2013 (15 cm résolution). Elle est consultable sur notre portail dans le volet « La carte dynamique ».

> PRÉFIGURATION DU SERVICE APPLICATION DU DROIT DES SOLS DE LA CCPV

Le désengagement annoncé des services de l'État dans le domaine de l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme a engendré un travail de préfiguration d'un service mutualisé à l'échelle de la CCPV. En 2014, ont eu lieu les premiers travaux sur le dimensionnement et le financement du futur service ADS, le Conseil communautaire délibérant sur sa création le 11 décembre 2014.



Paysage à Gilocourt. © CCPV



Habitat individuel à Crépy-en-Valois. © CCPV

6/ LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET L'EMPLOI

Le SCoT du Pays de Valois (schéma de cohérence territoriale) a fait du développement économique son axe prioritaire, c'est pourquoi la CCPV met tout en œuvre pour faire connaître et dynamiser l'économie de son territoire. La CCPV s'est ainsi fixé l'objectif de promouvoir son territoire, attirer de nouvelles entreprises, aider à la création et au développement des entreprises locales.

> FAVORISER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE EN DYNAMISANT SON ÉCONOMIE LOCALE

La promotion du territoire et de ses entreprises est au cœur de la stratégie de développement économique de la CCPV. C'est pourquoi, par le biais du service développement économique, toujours en collaboration étroite avec la direction de la communication, la CCPV reconduit des actions et manifestations lancées les années précédentes. Ce travail conjoint permettra également de proposer de nouvelles animations répondant aux différents besoins des chefs d'entreprises et à la volonté de promotion du territoire.

Le service développement économique fait connaître son territoire en participant à des salons professionnels :

- Salon de la stratégie clients (14 au 16 avril 2014)
- SIMI : salon de l'immobilier d'entreprise (3 au 5 décembre 2014)

La CCPV était également présente en tant que visiteur au salon du transport et de la logistique et au Salon de l'agroalimentaire. En 2014, la CCPV a adhéré à Agrosphères, l'organisme régional de promotion de l'industrie agroalimentaire. Par ailleurs, la promotion du territoire passe par des rencontres avec les partenaires de notre « écosystème », tels que le Conseil régional de Picardie, le Conseil départemental de l'Oise, la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi et les différentes chambres consulaires, les collectivités voisines et les agents immobiliers, l'association du Pays de Roissy et le GEV (Groupement des Entreprises du Valois).

La newsletter éco et Bonjour Valois

La Newsletter économique à destination des entreprises et partenaires du territoire du Valois, informe sur les questions économiques nationales ou locales mais aussi sur les manifestations dont la CCPV est organisatrice ou partenaire. Les entrepreneurs disposent désormais d'informations pratiques sur les transformations que connaît le Pays de Valois. En 2014, deux newsletters économiques ont été réalisées.

Inscription à la Newsletter économique sur le site de la CCPV : www.cc-paysdevalois.fr

Dans le magazine *Bonjour Valois*, publication destinée aux habitants, deux pages sont consacrées au développement économique. Elles permettent d'informer le grand public sur les projets soutenus et les actions menées par la CCPV.



14

Ils entreprennent dans le Valois

Cet événement met à l'honneur les créateurs aidés financièrement par la plateforme Initiative Oise-Est. En plus de mettre en lumière des idées souvent novatrices, cette action permet d'encourager l'entrepreneuriat local. En 2014, 11 projets ont bénéficié d'un financement à taux 0 (selon critères d'éligibilité et en complément d'un prêt bancaire). Une partie d'entre eux a été présentée au public le 20 octobre 2014, lors de l'évènement Ils entreprennent dans le Valois à l'espace EGB à Le Plessis-Belleville.

La CCPV a mis à l'honneur les créateurs/repreneurs d'entreprises bénéficiant d'un prêt d'honneur lors d'une cérémonie le 20 octobre 2014.
© CCPV, A. Carrara



6/ LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET L'EMPLOI

> AIDER LES ENTREPRISES À S'IMPLANTER ET À SE DÉVELOPPER SUR LE VALOIS

La CCPV poursuit son soutien aux nouvelles entreprises et à celles déjà présentes sur le territoire. Des outils sont développés pour permettre aux entrepreneurs d'intégrer au mieux le tissu économique local et de pérenniser leurs activités.

Accueillir, informer et accompagner gratuitement les créateurs ou repreneurs d'entreprise

Le service développement économique accueille, informe et accompagne gratuitement les porteurs de projet à tout stade d'avancement. Il conseille sur les méthodes les plus adaptées pour se lancer.

C'est pour approfondir son travail auprès des entrepreneurs que la CCPV a signé dès sa naissance, il y a plus de 15 ans, un partenariat avec la plateforme d'initiative locale (PFIL) : Initiative Oise-Est (la subvention versée en 2014 par la CCPV était de 30 871,08 €).

CHIFFRES CLÉS

110 porteurs de projets accueillis

11 projets financés

(prêt à taux 0 sans garantie ni caution)

113 000 € prêtés

13 emplois créés

Ce travail conjoint permet de proposer des financements complémentaires (selon critères d'éligibilité) pour l'élaboration des projets de création, reprise ou développement d'activité par des prêts d'honneur (prêt à taux 0 et sans garantie) : PFIL ou NACRE (nouvel accompagnement des créateurs et repreneurs d'entreprise). En 2014, 11 projets ont ainsi bénéficié de financement à taux 0 (113 000 € prêtés à taux 0, sans garantie ni caution).

Pour parfaire son travail auprès des entreprises, la CCPV a étoffé son service développement économique en recrutant, un directeur du développement économique puis une nouvelle chargée de mission dont le travail est axé sur l'implantation d'entreprises.

Fin 2014, le service compte ainsi quatre personnes à temps complet.

Héberger et conseiller les entreprises en création

L'Espace Valois Entreprendre, pépinière d'entreprises du Pays de Valois, créée en 2000, se trouve au sein du centre d'affaires EGB à Le Plessis-Belleville. Cette structure est gérée par l'association AIDEFI (Association interentreprises pour le développement de l'emploi, de la formation et de l'insertion).

L'EVE met à disposition 13 bureaux équipés sur un plateau de 460m².

Cette structure est dédiée aux entreprises en création et nouvellement créées.

L'objectif est d'aider ses nouvelles entreprises dans leur lancement et dans la pérennisation de leur activité.

Pour cela, « les pépins » disposent chacun d'un bureau, d'outils techniques mais surtout d'un accompagnement et d'un suivi personnalisés.

En 2014, cinq entreprises ont bénéficié du soutien, d'un accueil et d'un suivi au sein de la pépinière :

NOM DE L'ENTREPRISE	ACTIVITÉ
Valois finances.com	Courtier en prêts
Compteur-energie.com	Vente en ligne de matériels pour plateforme énergétique (ex : compteurs électriques)
Séance Photo	Photographe
Les Fermetures du Valois	Vente et pose de fenêtres, volets, portes et portes de garage
DMSB	Déménagement et installation de distributeurs automatiques de billets

15

En 2014, l'EVE a bénéficié d'une subvention de la CCPV de 23 000 €. Depuis sa création, la pépinière a permis la création de 97 emplois, dont le taux de survie à 5 ans est de 77% (contre 50 % au niveau national).

Le parc du Chemin de Paris :

Zone d'activités économiques intercommunale du Valois (ZAEI)

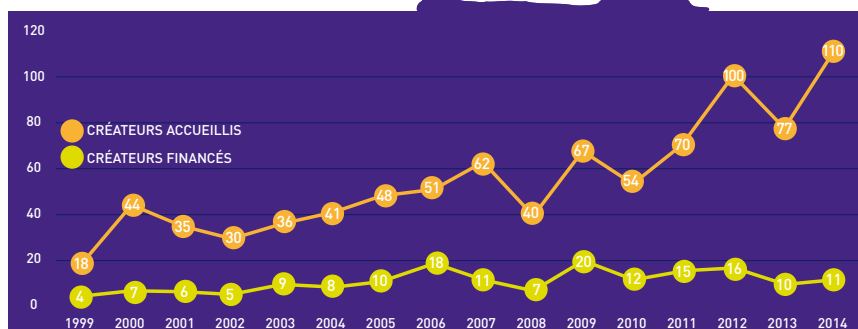
La Communauté de Communes a créé sa première zone intercommunale en 2009, à Nanteuil-le-Haudouin.

En 2011, l'enseigne Système U venait y installer son premier entrepôt, destiné à la distribution de produits frais pour les départements Nord et Ouest du groupe.

Il reste désormais, environ neuf hectares à commercialiser. De nombreux projets d'implantation sont en cours d'études.



Activité du pôle création / reprise d'entreprise de la CCPV



6/ LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET L'EMPLOI



> FAVORISER LA FORMATION ET LA RÉ-INSERTION EN LIEN AVEC LES BESOINS DES ENTREPRISES DU TERRITOIRE ET DES TERRITOIRES VOISINS

Un des objectifs du SCoT, dans le cadre du développement économique, est de maintenir le taux d'emploi à 0,6 sur le Valois. Cela sous-entend que la CCPV doit permettre aux actifs habitant le Valois de trouver un emploi sur ce territoire. L'emploi et l'insertion font donc partie intégrante de la politique de développement économique souhaitée par la CCPV. L'objectif est donc de répondre aux besoins des entreprises locales et de proposer des emplois aux personnes en difficulté d'insertion sur le territoire.

→ La Maison de l'Emploi, de l'Entreprise et de la Formation, la mission locale (MIEF)

La maison de l'emploi est un dispositif initié par la Loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 dite de programmation pour la cohésion sociale, encore appelée « Loi Borloo ». Son objectif est d'ancrer le service public de l'emploi dans les territoires et de fédérer l'action des différents partenaires pour améliorer le service aux entreprises, aux salariés et aux demandeurs d'emploi.

Toute maison de l'emploi comprend nécessairement 3 volets d'actions :

- Observation, anticipation et adaptation au territoire ;
- Accès et retour à l'emploi ;
- Développement de l'emploi et mise en lien avec les entrepreneurs.

16

En 2014, la MIEF a poursuivi les missions initialement attribuées aux deux anciennes structures (Mission Locale et Maison de l'Emploi) qui la constituent depuis 2010. La mise en place des dispositifs d'accueil, d'accompagnement et d'aide à l'insertion professionnelle pour des publics ciblés (spécifiquement les jeunes de moins de 26 ans) ou larges (accueil tout public) constitue les axes essentiels de l'action de la MIEF.



Une antenne à Crépy-en-Valois et deux guichets relais MIEF à Nanteuil-le-Haudouin et Betz permettent un rayon d'action sur tout le territoire du Valois.

Au-delà de ces fréquentations permettant l'information, le conseil ou l'orientation vers de nombreux partenaires, la MIEF a initié et mis en œuvre ou participé à diverses actions en faveur de l'insertion professionnelle en œuvrant activement à de multiples informations en direction des demandeurs d'emploi.

La MIEF est une association soutenue par la CCPV. En 2014, la Maison de l'emploi a bénéficié d'une subvention de 77 050 € et la Mission Locale une subvention de 84 400 €.

→ Le Bâtiment industriel locatif

Inauguré en 2000, le Bâtiment industriel locatif (BIL) est destiné aux jeunes PME artisanales. 7 cellules de 150 m² chacune sont ainsi proposées à la location. Cet espace locatif connaît un vif succès puisque six cellules étaient occupées en 2014.

La location d'une cellule fait l'objet d'une convention d'occupation précaire signée avec la commune de Crépy-en-Valois pour un an, renouvelable. Chaque cellule est assortie de 6 places de parking numérotées.

Situé au sein de la zone industrielle de la ville (rue Gustave Eiffel), le BIL s'intègre à l'environnement et se mêle aux entreprises locales. Proposer à ces PME un local adapté à leur début d'activité permet de pérenniser leur entreprise pour faciliter leur développement futur.

→ L'insertion par la rénovation du patrimoine rural

Le chantier d'insertion, tout en contribuant à favoriser l'intégration professionnelle des personnes en difficulté, permet la rénovation du patrimoine rural des communes du Pays de Valois.

La CCPV, maître d'ouvrage et maître d'œuvre de ce dispositif, reçoit des financements du Département et de l'État en contrepartie de résultats en termes d'insertion socioprofessionnelle. 12 salariés permanents sont répartis en 2 groupes et encadrés par un seul chef d'équipe. L'emploi du temps (dont le volume hebdomadaire s'élève à 20h/semaine) est élaboré pour faciliter l'articulation entre les périodes d'activité sur les chantiers, de formation, l'accompagnement socioprofessionnel et les démarches personnelles d'insertion.

En 2014, 27 personnes ont été recrutées parmi les bénéficiaires du RSA, les chômeurs de longue durée, les jeunes de moins de 26 ans et les travailleurs handicapés résidant sur le Valois.



La façade de l'église de Rosoy-en-Multien a fait peau neuve grâce à l'intervention du chantier d'insertion. © CCPV, A. Hammou

COMMUNES	NATURE DES TRAVAUX (DÉBUT, POURSUITE OU FIN)
Péroy-lès-Gombries	Réfection du mur du cimetière
Rosoy-en-Multien	Église : Rejointoiement et réparation de la voute Église : Rejointoiement et réparation de la façade sud Église : Réfection intérieure côté nord sur environ 100 m ²
Glaignes	Rejointoiement des murets rue Beaumarais et pavage sur la place
Fresnoy-la-Rivière	Rejointoiement du mur du cimetière coté presbytère intérieur et extérieur
Séry-Magneval	Réfection d'un mur de l'école primaire

7/ DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Les missions de la CCPV en matière de développement touristique sont principalement le soutien de l'Office de tourisme du Pays de Valois à Crépy-en-Valois et l'antenne d'Ermenonville ; la définition de la politique touristique du territoire ; la poursuite des projets de développement touristique tels que la voie verte...



En 2014, la CCPV a initié la réorganisation pour le rapprochement des deux Offices de tourisme pour constituer à terme l'Office de tourisme du Pays de Valois avec l'antenne de Crépy-en-Valois et celle d'Ermenonville.

L'antenne de Crépy-en-Valois a déménagé dans de nouveaux locaux en centre-ville, refaits à neuf. La CCPV a par ailleurs mis à disposition une personne de la ville de Crépy-en-Valois, devenue agent de la CCPV pour exercer les missions de directeur de l'Office de tourisme. Le personnel de l'Office a commencé à travailler sur un dossier d'envergure : le classement de l'Office en catégorie supérieure (catégorie 2*).

Quant à l'antenne d'Ermenonville, un bénévole accueillait les visiteurs depuis des années, ce qui ne permettait pas d'ouvrir l'Office de manière permanente. Une stagiaire a fait un remplacement durant les mois de juillet et août 2014. Depuis septembre 2014, une conseillère en séjour a été recrutée et assure la permanence de l'antenne d'Ermenonville les jeudis, vendredis, samedis et dimanches. Cela permet de mener à bien les missions de l'Office de tourisme : garantir un accueil et une information de qualité auprès des visiteurs, promouvoir le territoire et coordonner des actions avec les partenaires touristiques locaux, en cohérence avec la politique touristique de la Communauté de Communes du Pays de Valois.



© Phovoir

> VOIE VERTE

Le projet de voie verte avance. L'année 2014 a été consacrée au montage du dossier de consultation des entreprises pour le marché de travaux d'aménagement de la voie verte.

En septembre 2014, quatre groupements d'entreprises ont rendu une offre. Après négociation, lors du Conseil communautaire du 20 novembre 2014, les conseillers ont attribué le marché de travaux d'aménagement de la voie verte de 21 km entre Ormoy-Villers et Mareuil-sur-Ourcq au groupement d'entreprises EUROVIA / CABREMA / SOGEA & DEHE CONSTRUCTION / SAS ENGAZONNEMENT INDUSTRIEL représentées par Eurovia.

Les travaux d'aménagement font l'objet de participations importantes. Le département de l'Oise finance le projet à hauteur de 1 597 500 € et la région Picardie à hauteur de 672 889 €.

Des fonds européens seront également mobilisés au titre du FEADER (programmation 2014-2020).

En parallèle, une enquête publique a été menée en juin et juillet 2014 portant sur la mise en compatibilité du PLU de Neufchelles et du POS de Lévigien, afin de déclasser des parcelles situées en « Espaces Boisés Classés » et ainsi permettre leur défrichage en vue de l'aménagement de la voie verte. Le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable. Les deux communes concernées ont délibéré et ont également donné leur accord. Le maître d'œuvre, SEGIC Ingénierie, prépare actuellement l'organisation et le déroulement des travaux qui dureront environ deux ans.

En 2014 : 2 réunions de la Commission tourisme et attractivité (juin et octobre).

* Un office de tourisme classé en catégorie 2 propose des services variés aptes à générer des ressources propres (boutique, visite guidées...), développe une politique de promotion ciblée et inscrit ses actions dans une démarche de qualité de service rendu. De nombreux critères sont à respecter pour obtenir la catégorie 2 notamment : service d'accueil trilingue, attention particulière portée sur l'accueil et accueil tous publics-handicap, coordination avec les professionnels du tourisme, soutien aux porteurs de projet.

RANDONNÉES EN VALOIS

→ 11 sentiers sont opérationnels sur le terrain (balisés et entretenus) :

« Autour du château de Versigny », « La haute vallée de l'Automne », « Le parcours nature à Lévigien », « L'abbaye de Chaalis », « Clochers en vallée de l'Automne », « De l'Automne à la Sainte Marie », « Le marais de Feigneux et de Pondron », « Le marais de Bourneville », « Les ruines de Champlieu », « Le Bois du Roi », « Les montagnes d'Auger ».

En 2014, les panneaux d'entrée de parcours des sentiers de randonnée : « Panorama sur le Multien », « Autour de la vallée de la Grivette », « Sur les pas de Saint Vaast », « Boucles dans les Gombries », « Les montagnes d'Auger » ont été posés. Les dépliants ont été réalisés mais non distribués car le balisage reste à faire. La Fédération française de randonnée pédestre balisera le sentier « Panorama sur le Multien ». Pour les quatre autres sentiers, c'est un agent de la CCPV qui s'en chargera.



8/ L'ENVIRONNEMENT

Plus que jamais, les préoccupations environnementales sont au cœur des choix stratégiques de la CCPV. Par la simplification des gestes du tri sélectif, de la modernisation des installations d'assainissement ou de la rigueur des contrôles, la CCPV se veut à l'écoute des citoyens de plus en plus sensibles à la sauvegarde de notre planète.

> LA GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS

En 2014, chaque habitant a trié en moyenne 132,6 kg de déchets valorisables ce qui représente 34 % du poids de la poubelle ménagère.

	Réalisé 2013 kg/an/hab	Réalisé 2014 tonnes/an	Réalisé 2014 kg/an/hab
Emballages & papiers	46	2 537	46
Verre	25	1 325	24
Déchets de jardin	58	3 398	62
DEEE *	0,5	32	0,6
Encombrants	5	271	5
Ordures ménagères	255	13 805	253

*Déchets d'équipements électriques et électroniques recyclés et valorisés



UN DOUTE, UNE QUESTION ?
www.ccpv.fr - 0800 60 29 02

En décembre 2014, le geste du tri des usagers a été simplifié avec la mise en place de la collecte en mélange des emballages et papiers (appelée « monoflux »). Désormais les habitants déposent dans un seul récipient, le bac jaune, les emballages et papiers à recycler. Une communication spécifique a été engagée auprès des usagers avec l'édition d'un nouveau guide pratique du tri.

Pourquoi le monoflux ?

Le centre de tri du Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise a été modernisé. Équipé de systèmes mécanisés de tri innovants (dont le tri optique par scanner), il peut accueillir plus de quantités, séparer les divers matériaux plastiques et traiter les emballages et papiers en mélange.

Afin de conforter ces résultats, le service de collecte s'attache à offrir un service de proximité :

- écoute et gestion des réclamations des usagers
- suivi sur le terrain de l'exécution des collectes
- contrôle de la qualité du tri des déchets
- soutien aux animations initiées par les écoles et communes
- diffusion régulières d'informations dans le Bonjour Valois, magazine d'information aux habitants.

REMARQUE

Un bilan technique et financier de la collecte pour l'exercice 2014 est dressé dans le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets.

Disponible sur le site www.cc-paysdevalois.fr/page/collecte

Les élus membres de la commission Environnement-Déchets se sont réunis 4 fois dans l'année pour suivre le fonctionnement du service et étudier les possibilités de l'optimiser. L'objectif est d'offrir des collectes de qualité adaptées aux besoins de la population à un coût limité.

Pour aider la réflexion, le bureau d'étude Hexa Ingénierie a été missionné dès janvier 2014 afin de dégager, sur la base d'un état des lieux, 3 leviers d'optimisation : la mise en place d'un financement incitatif par la taxe ou la redevance, l'application d'une redevance spéciale à destination des professionnels et administrations et la faisabilité d'une collecte latérale robotisée des déchets accompagnée d'un transbordement direct route-rail.

Les coûts de collecte et de traitement

Pour 100 € dépensés pour la gestion des déchets :

- 23 € pour la collecte des ordures ménagères
- 25 € pour le transport et la valorisation énergétique des ordures ménagères
- 21 € pour la collecte des déchets triés (emballages et papiers, déchets de jardin, verre, encombrants)
- 22 € pour les déchetteries
- 6 € pour le transport et le tri des emballages et papiers en centre de tri
- 3 € pour le compostage des déchets de jardin



8/ L'ENVIRONNEMENT

> LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)



Les compétences « contrôle » et « réhabilitation » des installations d'assainissement sont des compétences qui découlent du code général des collectivités territoriales (article L2224-8) :

- « Les communes assurent le contrôle des installations d'assainissement non collectif. »
- « Elles peuvent assurer...« les travaux de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif... »

C'est dans cette démarche que le SPANC du Pays de Valois a été créé en 2005, dans un premier temps, pour effectuer les contrôles diagnostics obligatoires. Puis en 2013, les élus de la Communauté de Communes ont souhaité étendre les missions du SPANC aux travaux de réhabilitation. Cette nouvelle compétence a pour but de proposer un service de réhabilitation aux usagers tout en bénéficiant des aides financières de l'Agence de l'eau Seine Normandie et du Département.

Compétence réhabilitation

Au cours de l'année 2014, le SPANC du Pays de Valois a entrepris des études à la parcelle sur la commune de Mareuil-sur-Ourcq. Il s'agit de définir un projet de mise aux normes de l'installation en prenant en compte un certain nombre de composantes, à savoir :

- La nature du sol en place (perméabilité),
- Les contraintes de surface pour la réhabilitation de l'assainissement,
- Le nombre de pièces principales de l'habitation,
- Les caractéristiques de l'installation d'assainissement existante,
- Le mode d'évacuation des eaux claires : eaux de toiture, terrasse...
- Les contraintes d'accès à la parcelle pour les travaux,
- Les contraintes topographiques...

Cette conception de projet ainsi que son chiffrage est assurée par un bureau d'études, spécialisé en dimensionnement de filière d'assainissement.

Pour la commune de Mareuil-sur-Ourcq, c'est l'entreprise B3E qui a été missionnée afin de réaliser l'ensemble des 65 études du projet et d'assurer le suivi de chantier en phase travaux.



Schéma d'une installation d'assainissement non collectif. © Veolia

Compétence contrôle

Le prestataire Veolia Eau qui a en charge le contrôle des assainissements non collectifs sur le territoire, a réalisé, pour l'année 2014, 336 contrôles répartis de la manière suivante :

- 291 contrôles diagnostics des installations existantes,
- 35 contrôles de conception-implantation,
- 10 contrôles de bonne exécution des travaux.

Les contrôles diagnostics, obligatoires et subventionnés à 60% par l'Agence de l'eau vont se poursuivre jusqu'au 1^{er} trimestre en 2015 afin de pouvoir disposer d'un état des lieux complet du parc des installations d'assainissement non collectif sur le Pays de Valois (estimé à 3 800).

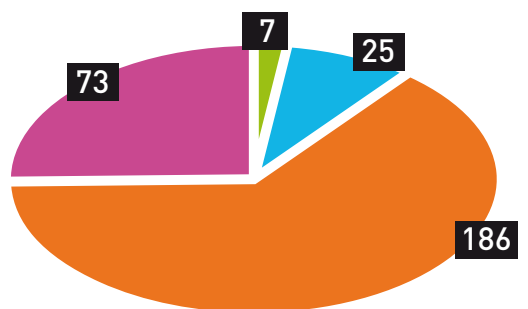
Chaque installation contrôlée est classée suivant la prise en compte des quatre critères listés ci-dessous :

- L'existence du dispositif en place,
- Le fonctionnement de l'installation,
- L'impact sur le milieu,
- Le risque sanitaire.

Le croisement de ces quatre données permet d'obtenir un état de fonctionnement de l'installation et de la classer en :

- Acceptable priorité 4 (« favorable »)
- Acceptable avec réserves priorité 3 (« sous réserve »)
- Non acceptable priorité 2 (« défavorable »)
- Non acceptable priorité 1 (« défavorable ») avec un risque sanitaire et/ou environnemental.

En 2014, la composition de l'état des 291 dispositifs d'assainissement non collectif contrôlés sur le Pays de Valois se découpe de la façon suivante :



- Priorité 4 - acceptable
- Priorité 3 - acceptable avec réserve
- Priorité 2 - non acceptable
- Priorité 1 - non acceptable : avec un risque sanitaire et/ou environnemental

Un bilan technique et financier du SPANC pour l'exercice 2014 figure dans le rapport annuel sur le prix et la qualité du SPANC.

Disponible sur le site www.paysdevalois.fr/page/spanc

9/ LES SERVICES À LA POPULATION

Pour la sécurité comme pour les loisirs, la CCPV veille tout particulièrement au bon fonctionnement des structures dédiées aux citoyens.

> VALOIS MOBILITÉ

Valois mobilité est un service de transport à la demande destiné à deux types de déplacements :

Le volet « Insertion » pour les déplacements des bénéficiaires du RSA (revenu de solidarité active), demandeurs d'emploi de longue durée, jeunes en recherche d'emploi accompagnés par la Mission locale, d'une part ; Le volet « Santé » pour les déplacements liés à la santé qui ne sont pas pris en charge par la Sécurité sociale, d'autre part.



Valois Mobilité

20

Concernant le premier point (volet insertion), le bénéficiaire doit s'acquitter d'une somme forfaitaire de 4 € l'aller-retour (ou 2 € l'aller simple) si son déplacement a lieu à l'intérieur du territoire du Valois. Dans le cas d'un déplacement hors limite du Valois, la somme forfaitaire est doublée.

Concernant le volet santé, le bénéficiaire doit s'acquitter de la moitié de la course, l'autre moitié étant prise en charge par la CCPV.

Les grandes tendances des courses de cette année 2014 sont assez semblables à celles des années précédentes, même si le nombre de courses a diminué de 15% par rapport à 2013.

- Nombre de courses : 302
- Insertion : 80% ; Santé : 20%
- Localisation des départs :
 - Canton de Betz : 52%
 - Canton de Crépy-en-Valois : 38%
 - Canton de Nanteuil-le-Haudouin : 10%
- Localisation des arrivées :
 - 40 villes, dont 62% hors du Valois
- Au titre de l'insertion, 65% des courses sont à l'arrivée de Crépy-en-Valois,
- Compiègne représente 67% des courses liées à la santé.

> LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

→ Les gymnases

La CCPV gère les gymnases Marcel Pagnol à Betz, le gymnase Jules Michelet à Crépy-en-Valois et le gymnase Marcel Villiot à Nanteuil-le-Haudouin. Le 1^{er} novembre 2011, un quatrième gymnase est venu rejoindre les structures à vocation sportive du Pays de Valois : le gymnase Gérard de Nerval de Crépy-en-Valois.



Gymnase de Nanteuil-le-Haudouin © CCPV, A. Pitet

Ces équipements ont pour mission première l'accueil des collégiens du Valois. Dans un deuxième temps, les associations sportives du territoire y sont accueillies (compagnies d'arc, twirling-bâton, tennis, volley-ball, tennis de table, gymnastique, basket-ball...), pour leurs entraînements hebdomadaires ou pour des stages, rencontres amicales ou compétitions. Afin de mieux garantir la conformité des sites et préserver leur confort d'utilisation, un règlement intérieur est en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2010. Ce document constitue la référence en termes de conduites à tenir par tous les utilisateurs. Celui-ci est affiché à l'entrée de chacune des quatre salles. Il peut y être consulté ou transmis sur simple demande écrite ou par courriel aux services à la population de la CCPV.

Comme chaque année, une partie du matériel sportif a été renouvelée et les vérifications techniques des installations électriques et de sécurité ont été effectuées afin de garantir une sécurité maximale aux différents utilisateurs.

L'entretien courant et la surveillance sont assurés par un gardien présent sur chaque site. Parallèlement, un agent d'entretien technique est mis à disposition de ces quatre structures afin d'intervenir pour effectuer diverses réparations courantes.

En fin d'année 2011, une démarche nouvelle d'intervention technique ponctuelle a été expérimentée. Il s'agit de rassembler les quatre gardiens et l'agent d'entretien au sein d'un gymnase pendant plusieurs jours des vacances scolaires, période où la fréquentation est plus restreinte qu'usuellement. À cette occasion, une opération de grande ampleur (nettoyage ou réparation importante) est menée.

Ces actions ponctuelles se sont poursuivies en 2014. En effet, elles sont très efficaces et contribuent à l'amélioration des conditions d'accueil, de confort et de sécurité des usagers. Par ailleurs, elles créent une dynamique d'équipe pour les agents des gymnases.



9/ LES SERVICES À LA POPULATION

Mais lors de cette année 2014, c'est le gymnase Gérard de Nerval de Crépy-en-Valois qui a fait l'objet de toutes les attentions de ses utilisateurs et des services de la CCPV et ce, à deux titres :

→ En avril, le chantier de réhabilitation des vestiaires a démarré. Il s'agit de l'aménagement des nouveaux vestiaires, de la démolition des anciens, de la construction de la nouvelle façade et de l'entrée principale. Le planning prévoyait un ouvrage d'une durée estimée à 5 mois. Les séances d'EPS en faveur des élèves du collège auraient ainsi pu débuter dès la rentrée scolaire 2014-2015.

→ Dans la nuit du 2 au 3 juin 2014, un incendie d'origine criminelle s'est déclaré à l'angle sud-est du bâtiment. Malgré l'efficacité d'intervention des services d'incendie de Crépy-en-Valois, le gymnase n'était plus en mesure d'accueillir ses usagers. Les dégâts constatés étaient tels qu'il a fallu effectuer les démarches nécessaires auprès des assureurs et engager des procédures pour envisager les travaux nécessaires. À l'évidence, la période d'indisponibilité du gymnase Gérard de Nerval durera un certain temps.



Structure d'accueil provisoire située à côté du gymnase Gérard de Nerval à Crépy-en-Valois. © CCPV, J.-L. Démarez

C'est alors que la CCPV, souhaitant ne pas faillir à sa mission de service public, a mis en œuvre toutes les démarches nécessaires afin qu'une structure d'accueil provisoire soit installée à proximité du collège, permettant à ses 562 élèves de pratiquer l'EPS dans les conditions optimales de confort et de sécurité. Ce bâtiment, d'une superficie de 225 m², a été livré au collège le 15 septembre 2014. (voir photo au-dessus). Aujourd'hui, les démarches de mise en œuvre de la reconstruction du gymnase Gérard de Nerval laissent entrevoir sa mise à disposition pour le premier trimestre de l'année scolaire 2015-2016.

→ Le Centre aquatique du Valois

Ouvert en avril 2010, le Centre aquatique du Valois montre, lors de cette année 2014, sa pertinence de cet outil, l'évolution constante de sa fréquentation et la réussite de sa gestion, confiée à la société Vert Marine.

Pour rappel, les missions de service public sont les suivantes :

- L'accueil de la natation scolaire et périscolaire,
- L'accueil et la surveillance de la natation dite individuelle ou libre,
- L'accueil des 4 associations (USC Natation, USC Plongée, USC Triathlon et la Retraite Sportive),
- La natation individuelle encadrée pour le grand public (école de natation, jardin aquatique, gymnastique aquatique),
- L'accueil des CLSH et des comités d'entreprise.

La fréquentation du Centre aquatique varie depuis son ouverture : l'année 2012 présente le volume le plus élevé, avec plus de 228 000 entrées. Certaines journées de cette année 2012 ont connu des fréquentations correspondant aux capacités maximales d'accueil du site. En revanche, l'année 2013 est celle qui aura vu une fréquentation moindre, légèrement au-delà de 216 000 entrées. Le comparatif des entrées s'établit en moyenne mensuelle, selon les constats suivants :

- 2010 : 16 817
- 2011 : 18 421
- 2012 : 19 001
- 2013 : 18 003
- 2014 : 18 282

Mais au-delà de ces volumes d'entrées mensuelles, une autre donnée prouve la fidélisation de plus en plus importante du public : il s'agit de la progression des entrées sous formes d'abonnements ou de cartes, particulièrement la carte 10 entrées, la carte famille et les entrées abonnement. Le Centre aquatique montre ainsi qu'il réussit à atteindre les objectifs de consolidation de fréquentation et de fidélisation des abonnés.

D'un point de vue technique, l'intégration d'un nouveau technicien au sein de l'équipe ainsi que la mise en œuvre d'une nouvelle gestion technique, mise en place grâce à la GMAO (gestion de la maintenance assistée par ordinateur) et ce, dès 2012, permet une meilleure réactivité face aux difficultés techniques :

- Favoriser l'accès à la formation technique spécifique,
- Assurer un meilleur suivi de la maintenance préventive et curative,
- Créer une base de données sur les différentes interventions,
- Suivre la gestion de la maintenance.

Le contrat d'affermage actuel de délégation de service public, signé en 2010, a fait l'objet d'un avenant d'une année. Le prochain délégataire qui sera choisi par la CCPV pour avril 2016 prendra en charge cette DSP pour les 6 années qui suivront.

→ Le secours incendie

Depuis 1999, la CCPV assume une contribution versée au Service départemental d'incendie et de secours (SDIS). Elle participe également aux dépenses du Centre de première intervention basé à Brégy (CPI).

Pour l'année 2014, la contribution de la CCPV au service de secours et d'incendie s'est élevée à 1 773 911,38 € (1 769 652 € pour le SDIS, et 4 259 € pour le CPI de Brégy). Cela représente une augmentation de 2,10 % par rapport à l'année précédente.



© CCPV, A. Pitet

10/ LE SOUTIEN À LA VIE ASSOCIATIVE

Les actions des associations du territoire, permettent d'insuffler un vent de dynamisme et un esprit communautaire à la CCPV. Les arts, l'histoire, le patrimoine sont à l'honneur grâce à l'altruisme de bénévoles qui s'investissent sans ménagement. Il est logique que la CCPV les aide du mieux qu'elle peut par des moyens financiers ou logistiques.

> LES SUBVENTIONS

Le Conseil communautaire du 26 mars 2009 a voté les modifications d'attribution des subventions en faveur des associations, selon les modalités suivantes :

- Être constitué en association ;
- Présenter un projet pérenne ou ponctuel, dont la réalisation est assurée par des professionnels et/ou du personnel qualifié ;
- Présenter un intérêt communautaire (rayonnement sur le Valois et/ou à l'extérieur du Valois).

22

Il est important de noter que les associations sportives ne sont pas éligibles aux demandes de subventions, car le sport n'est pas une compétence prise en bloc par la Communauté de Communes du Pays de Valois. En outre, par sa compétence « équipements sportifs », la CCPV soutient largement les associations sportives, par la mise à disposition de ses gymnases.

Le formulaire de demande de subventions est à télécharger sur le site www.cc-paysdevalois.fr, onglet « actions, services et projets », rubrique « culture, vie associative ».

Au titre des associations diverses, des centres sociaux et des projets de territoire, 25 associations ont été subventionnées par la CCPV en 2014.

Au-delà de son soutien financier aux associations du Valois, la CCPV assure également la gestion de la rubrique associations de son site Internet. En effet, la présentation des associations, de leurs actions ou manifestations permet de promouvoir les activités culturelles, sportives, économiques et sociales du territoire.

Liste des associations subventionnées au titre de l'année 2014

Culture et Loisirs	3 500 €
Radio Valois Multien	15 000 €
Automne Villages	1 200 €
Pas'sages en scène	500 €
Bols d'Air	500 €
Bec à foin	2 000 €
FSE Jean de la Fontaine Crépy-en-Valois	3 424 €
FSE Gérard de Nerval Crépy-en-Valois	2 092 €
FSE Guillaume Cale Nanteuil-le-Haudouin	3 112 €
FSE Marcel Pagnol Betz	2 028 €
ANESI Guillaume Cale Nanteuil-le-Haudouin	1 600 €
Compagnie de la Fortune	2 000 €
Office de tourisme Ermenonville	1 500 €
Foyer Rural Valois Multien	1 000 €
Roches et Carrières	3 000 €
Jazz le Plessis-Belleville	1 000 €
Rock'n Oise	400 €
MJC Des livres et vous !	3 500 €
Usines à danses	22 000 €
Office de tourisme Crépy-en-Valois	6 000 €
Musée de l'archerie et du Valois	3 500 €
Centre culturel MJC Culture Crépy-en-Valois	11 000 €
Centre Social de Crépy-en-Valois	15 000 €
Centre Social Rural de Nanteuil-le-Haudouin	15 000 €
Centre Social Rural de Betz	15 000 €

11 / L'ANIMATION CULTURELLE

C'est par la diffusion de la culture, dans toute sa diversité et à destination du plus grand nombre, que la CCPV fait le choix de ne pas céder à la morosité ambiante. En défendant le spectacle vivant, l'apprentissage de la musique et de nombreuses actions culturelles, la CCPV contribue à l'édification d'un territoire vivant.



Concert du samedi 22 novembre à Rosoy-en-Multien : Ashehoug © CCPV, S. Larose

> LES 4 AXES DE L'ACTION DU SERVICE CULTUREL

- enseignement artistique et culturel (EAC)
- diffusion de spectacles vivants, avec la saison de spectacles « Musivales »
- relations avec les associations culturelles et concertation
- suivi de l'étude Culture / Projet de territoire

Sous la responsabilité de son directeur, le service culturel se compose de 10 personnes : le directeur, 2 assistantes (partagées avec l'École de musique du Valois) et 7 musiciens-intervenants.



Spectacle du mercredi 26 novembre 2014 à Nanteuil-le-Haudouin : Il était une fois... une petite Cenerentola. © CCPV, S. Larose

> ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE ET CULTUREL, INTERVENTIONS EN MILIEU SCOLAIRE ET EXTRA-SCOLAIRE

Action créée dès l'origine de la Communauté de Communes, les interventions musicales bénéficient à 70 classes réparties sur 15 communes, soient **près de 2 000 enfants**, pour l'année scolaire 2014-2015. Cela représente un volume horaire d'intervention de **54 heures hebdomadaires**.

Il n'y a plus d'intervention en classes maternelles, par choix pédagogique de l'inspection académique de la circonscription de Crépy-en-Valois.

L'action Cuivres à l'école concerne cette année scolaire 4 classes :

- CM2 du RPI d'Auger-saint-Vincent / Fresnoy-le-Luat Rocquemont / Trumilly
- CM2 du RPI de Baron / Versigny
- CE2 de l'école de Le-Plessis-Belleville (2 classes)

Les instruments (cor, trombone et trompette) sont prêtés pour l'année scolaire aux élèves et le travail se présente en deux moments complémentaires : travail par groupe instrumental (pupitre) puis travail en orchestre réunissant l'ensemble de la classe.

Cette expérience est à rapprocher de celle d'orchestre à l'école de plus en plus répandue en France et en Europe.

Et à chaque fin d'année scolaire, une «master-class» regroupe les classes correspondantes, avec la participation d'un groupe de musiciens professionnels : les élèves présentent leur travail et jouent avec les musiciens lors d'un concert concluant cette journée.

Au niveau des rythmes scolaires, la réforme de l'organisation du temps scolaire a été généralisée dans toutes les écoles. Plusieurs rythmes ont été adoptés par les communes. Le service culturel a été sollicité par plusieurs communes (Bonneuil-en-Valois, Brégy, Émeville, Marolles) pour une activité autour de la musique dans le NAP (soit 6 heures hebdomadaires). Conformément à la délibération n°2013/54, ce service est facturé aux communes concernées.

Les musiciens-intervenants sont également présents dans le cadre extra-scolaire, notamment pour la petite enfance : crèche, halte-jeux et RAM de Crépy-en-Valois, RAM de Le-Plessis-Belleville (4 heures hebdomadaires).



Les Cuivres à l'école. © CCPV, A. Pitet



11 / L'ANIMATION CULTURELLE

> SPECTACLE VIVANT, LES MUSIVALES

Dans le cadre de la saison culturelle « Les Musivales », douze spectacles ont été programmés en 2014, dont cinq en partenariat avec l'Espace Jean-Legendre et le Théâtre impérial de Compiègne dans le cadre d'« Itinérances en Pays de l'Oise ». Près de 1 000 spectateurs (soit une progression de 38%) ont pu apprécier, entre autres, l'Orchestre de Picardie, la Compagnie de la fortune, Ashehoug, le récital de piano de Gaetano Pattavina, l'ensemble Arconotes... Dans le cadre du centenaire de la Grande Guerre, deux concerts spécifiques ont été organisés, en lien avec l'histoire locale (Albéric Magnard et Gustave Chopinet). Pour la première fois, les Musivales ont été incluses dans le festival Picardie Mouv, ce qui, au-delà de la reconnaissance octroyée par ce festival, génère une subvention de 6 000 € du Conseil départemental.

En termes budgétaires, la **dépense nette de la Communauté de Communes du Pays de Valois est inférieure à 26 000 €**. Les dépenses liées aux Musivales (cachets des artistes, communication, location de matériel, droits SACEM, ...) n'excèdent pas 70 000 € et les recettes (billetterie et subventions) en couvrent 62 %.

L'éclectisme de la programmation, mêlant musique classique, chanson française et théâtre donne une cohérence à la saison : tous les goûts sont contentés et cela touche un public plus large. De plus, les spectacles proposés visent toujours un public familial. Un tarif groupe a aussi été instauré, afin de motiver les spectateurs à venir en covoiturage puisqu'il est possible à partir de 4 personnes : l'idée est de proposer à ses voisins, amis, collègues de venir aux Musivales ! Ce défi est en passe d'être relevé...

24

Pour augmenter la communication et « faire savoir » au plus grand nombre, la communication est désormais digitale puisqu'une présence sur les réseaux sociaux touche un plus grand nombre.

> LIEN AVEC LES ACTEURS CULTURELS LOCAUX, RELATIONS AVEC LES ASSOCIATIONS

L'accompagnement par le service culturel des associations culturelles ne se limite pas à l'attribution de subvention. Avant tout, une mise en cohérence est recherchée, un accompagnement est proposé. Le but étant de répondre à un des enjeux identifiés lors de l'étude Culture / Projet de territoire : concertation et structuration de l'offre culturelle dans une dynamique participative avec les acteurs culturels locaux.

À titre d'exemple, le service culturel et le centre culturel mjc de Crépy-en-Valois se coordonnent pour ne pas proposer de spectacle les mêmes soirs.

De plus, pour développer la communication de toutes les initiatives culturelles - associatives, privées ou publiques - et renforcer leur attractivité, le service culturel, en partenariat avec l'Office de tourisme du Pays de Valois, a créé SORTIR EN VALOIS. Il s'agit d'un guide culturel reprenant l'ensemble des manifestations et idées de sorties sur le Pays de Valois. Et par modernité, réactivité et économie, SORTIR EN VALOIS est également digital avec un site internet et une application à télécharger pour les smartphones.



Parmi les associations accompagnées par la CCPV, retenons le centre culturel mjc de Crépy-en-Valois pour les spectacles en direction du public scolaire (2 113 spectateurs sur 17 représentations en 2014), l'Usine à Danses (présente sur Crépy-en-Valois, Lagny-le-Sec et Mareuil-sur-Ourcq avec 476 élèves), la compagnie théâtrale de la Fortune, les Amis du Musée de l'Archerie et du Valois et l'École de musique du Valois (245 élèves sur Acy-en-Multien, Ermenonville, Lagny-le-Sec, Morienvall et Nanteuil-le-Haudouin).

> ÉTUDE CULTURE PROJET DE TERRITOIRE

Suite à l'installation du nouveau conseil communautaire, la commission culture - services à la population s'est réunie à deux reprises. Le diagnostic réalisé par le bureau d'études au sujet des écoles de musique a été présenté à ses membres. Parallèlement, plusieurs rencontres ont été organisées pour que l'ensemble des acteurs de ce dossier ait le même niveau d'informations et qu'il puisse être présenté en 2015 au Conseil communautaire.

Enfin, les enjeux identifiés lors de la partie diagnostic de l'étude sont le cadre général de l'action culturelle du Pays de Valois :

- équité territoriale d'accès à un service culturel qualitatif,
- aménagement culturel pérenne du Valois avec des équipements adaptés et harmonisés,
- prise en compte des attentes des populations en faveur de la culture et en lien avec les usages et les pratiques actuels,
- définition d'une politique culturelle de proximité en Pays de Valois complémentaire aux propositions des territoires voisins,
- cohérence et coordination en matière culturelle à l'échelle communautaire.



Concert du dimanche 8 février 2014
à Le Plessis-Belleville :
Octour de Schubert. © CCPV, S. Larose

12/ LA COMMUNICATION EXTERNE

Concevoir, proposer et mettre en œuvre une stratégie de communication institutionnelle à l'échelle du territoire du Pays de Valois, telle est la mission de la Direction de la communication de la CCPV.

Ses activités essentielles sont les suivantes : conception et suivi de fabrication des publications, organisation des manifestations événementielles, relations avec les médias, suivi du site internet.

Garant de la cohérence des messages de l'institution diffusés à l'extérieur, le service apporte également assistance et conseil aux différents pôles de la CCPV dans leurs actions de communication.

> UNE DIRECTION DE LA COMMUNICATION MUTUALISÉE AVEC CRÉPY-EN-VALOIS

Depuis novembre 2012, les services de la communication de la CCPV et de la ville Crépy-en-Valois ont été mutualisés pour créer une direction de la communication commune. Chaque collectivité garde son entière autonomie quant à ses actions de communication et le budget qui leur est alloué. Les stratégies sont indépendantes mais parfois complémentaires sur certains projets avec enjeux de territoire. Chaque membre de l'équipe travaille sur des actions de communication des deux collectivités. Quatre agents sont affectés à la direction de la communication.

> LES PUBLICATIONS INSTITUTIONNELLES

Sont parus en 2014 :

- Bonjour Valois (magazine d'information pour les habitants) : 3 numéros (16 pages), en février (dossier : La culture dans le Valois), juillet (dossier : spécial élections, trombinoscope des conseillers communautaires) et octobre (dossier : Le tri encore facilité par la mise en place du monoflux) ;
- La lettre aux élus : 1 numéro, en juillet (8 pages) spécial trombinoscope des conseillers communautaires ;
- Rapport d'activité des services 2013 : paru en juin (36 pages)



> RELATIONS PUBLIQUES

La Direction de la communication organise les événements sur le territoire. Les manifestations, grand public ou plus institutionnelles, qui se sont déroulées en 2014 sont :

- Cérémonie des vœux (11 janvier) : manifestation commune entre la CCPV et Crépy-en-Valois ;
- Floralis du Valois (17-18 mai, Crépy-en-Valois) ;
- Forum des associations (6 septembre, Crépy-en-Valois) ;
- Ils entreprennent dans le Valois (20 octobre, Le Plessis-Belleville) : remise de chèques aux créateurs/repreneurs d'entreprise accompagnés et aidés en 2013 par le service développement économique.

Chaque mois, tout nouvel habitant du Pays de Valois reçoit un courrier du Président de la CCPV à son domicile. L'instance intercommunale lui est présentée et de nombreux documents pratiques lui sont adressés.



La CCPV était présente aux Floralis les 17 et 18 mai 2014 à Crépy-en-Valois.
© CCPV, A. Pitet

> MÉDIAS

La Direction de la communication assure l'essentiel des relations avec les journalistes. Véritable porte d'entrée pour les médias, elle est chargée de les renseigner. Les événements sont systématiquement médiatisés (communiqué de presse).

Une veille médiatique des retombées est assurée par le service. Une revue de presse hebdomadaire est réalisée et mise à la disposition des personnels de la CCPV.

> SITE INTERNET ET RÉSEAUX SOCIAUX

La mise à jour est quotidienne. Voici des indicateurs sur la fréquentation 2014 :

- 115 800 visiteurs uniques (environ +28 800 par rapport à 2013)
- 880 980 pages vues (environ + 125 260 par rapport à 2013)

La CCPV a une présence active sur les réseaux sociaux Facebook et Twitter.

GLOSSAIRE

AIDEFI : association interentreprises pour le développement de l'emploi, de la formation et de l'insertion

ADS : application du droit des sols

BIL : bâtiment industriel locatif

CA : compte administratif

CAT : centre d'aide au travail

CCPV : Communauté de Communes du Pays de Valois

CLSH : centre de loisirs sans hébergement

CPI : centre de première intervention

CSR : centre social rural

CU : code de l'urbanisme

DEEE : déchets d'équipement électriques et électroniques

DGFIP : direction générale des finances publiques

DSP : délégation de service public

EAC : enseignement artistique et culturel

EPCI : établissement public de coopération intercommunal

EPS : éducation physique et sportive

EVE : Espace Valois Entreprendre

FEADER : fonds européen agricole pour le développement rural

FSE : foyer socio-éducatif

GEV : groupement des entreprises du Valois

26 **IOE** : Initiative Oise-Est

MIEF : mission locale et maison de l'emploi

MJC : maison de la jeunesse et de la culture

NACRE : nouvel accompagnement pour la création et reprise d'entreprise

NAP : nouvelles activités périscolaires

PCET : plan climat énergie territorial

PFIL : plateforme d'initiatives locales

PLU : plan local d'urbanisme

PME : petite et moyenne entreprise

POS : plan d'occupation des sols

RAM : relais d'assistantes maternelles

RAMSO : regroupement des assistantes maternelles du sud de l'Oise

REV : rencontres économiques du Valois

RNU : règlement national d'urbanisme

RSA : revenu de solidarité active

SACEM : société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique

SCoT : schéma de cohérence territoriale

SDIS : service départemental d'incendie et de secours

SIVOM : syndicat mixte à vocation multiple

SPANC : service public d'assainissement non collectif

SRCE : schéma régional de cohérence écologique

ZAEI : zone d'activités économiques intercommunale

INFOS PRATIQUES

Communauté de Communes du Pays de Valois

La Passerelle
62, rue de Soissons
60800 Crépy-en-Valois
Téléphone : 03 44 88 05 09
Télécopie : 03 44 88 37 45
e-mail : info@cc-paysdevalois.fr
www.cc-paysdevalois.fr

HORAIRES

Lundi, Mardi :
8 h 30 – 12 h 00 et 13 h 30 – 17 h 45
Mercredi, jeudi :
8 h 30 – 12 h 00 et 13 h 30 – 17 h 30
Vendredi :
8 h 30 – 12 h 00 et 13 h 30 – 16 h 30



La Passerelle. © CCPV, J. Fouquet

La Passerelle

Tout à la fois poétique et architecturale, cette dénomination est aussi symbolique des liens que la CCPV doit tisser et entretenir avec les acteurs de son territoire. Des passages, des échanges entre les uns et les autres.

Que soient remerciés l'ensemble des partenaires de la collectivité, au premier rang desquels se trouvent l'État, le Conseil régional et le Conseil départemental sans lesquels les actions et les projets mis en œuvre par la CCPV ne pourraient voir le jour.

Directeur de la publication : Benoît Haquin
Rédacteur en chef : Anne-Claire Choquer
Rédacteur en chef adjoint : Caroline Guérin
Secrétaire de publication : Annabelle Pitet
Photo de couverture : vue intérieure du bâtiment La Passerelle.
© CCPV, A. Pitet